

La contractualisation en droit public

Édité par
Véronique Boillet, Anne-Christine Favre,
Thierry Largey et Vincent Martenet

Table des matières

Sommaire	5
----------------	---

ANNE-CHRISTINE FAVRE

La contractualisation en droit public	7
--	----------

I. Introduction	7
-----------------------	---

II. L'institution du contrat de droit public	8
--	---

A. Sources et caractéristiques juridiques	8
---	---

B. Liberté contractuelle et position particulière de la personne publique	9
--	---

III. Le régime du contrat	11
---------------------------------	----

IV. La diversification de l'objet du contrat	14
--	----

A. Les domaines approchés	14
---------------------------------	----

B. D'autres domaines de la contractualisation en droit public	15
--	----

Bibliographie	17
---------------------	----

THIERRY TANQUEREL

Au-delà des apparences : le contrat de droit public est-il vraiment bilatéral ?	19
--	-----------

I. Introduction	19
-----------------------	----

II. Le contrat de droit public dans son contexte	21
--	----

A. La bilatéralité par définition	21
---	----

B. Véritables contrats et pseudo-contrats	22
---	----

C. La position particulière de l'Etat	24
---	----

1. L'Etat a des contraintes particulières	24
---	----

2. L'Etat a des pouvoirs particuliers	25
---	----

3. L'Etat a un poids particulier	25
--	----

III. Les promesses contractuelles	26
A. Introduction	26
B. Les promesses du contrat	26
1. La normativité spécifique du contrat	26
2. Pacta sunt servanda	27
C. Les promesses de la contractualisation	29
1. La souplesse négociée	29
2. La sécurité du droit	29
IV. Le retour du refoulé: l'action unilatérale de l'Etat dans le contrat de droit public	31
A. Lors de la conclusion du contrat	31
1. Le contrat non négocié	31
2. L'acte détachable	32
B. Dans le contenu du contrat	33
1. Les clauses de réserves unilatérales	33
2. Le fait du Prince	33
3. La remise en cause de pacta sunt servanda	35
a. Dans la législation sur les subventions	35
b. Un exemple genevois extrême	37
C. Dans l'exécution du contrat	38
1. La décision en vue d'exécution	38
2. Le retour de la décision en cas de conflit	39
V. Conclusion	40
Bibliographie	42

DAVID RENDERS/AUORE PERCY

La contractualisation en droit administratif belge: entre gris clair et gris foncé	45
I. Le recours à la voie contractuelle	50
II. Le droit applicable au contrat	52
III. Le juge du contrat	59

ULRICH STELKENS

Le droit allemand des contrats administratifs : aspects choisis	67
I. Introduction	67
II. La conception allemande du contrat administratif	69
III. Le contrat administratif en théorie et le contrat administratif en pratique	76
IV. Le contrat administratif comme <i>Lebensgefühl</i> et le contrat administratif comme moyen d'action de l'administration ..	81
V. Le contrat administratif comme alternative inachevée à l'acte administratif unilatéral	84
VI. <i>Pacta sunt servanda</i> , les principes de légalité et de sécurité juridique	85
VII. Conclusion	88

ANTONY TAILLEFAIT

Perturbations dans les droits contractuel et statutaire de la fonction publique en Europe	89
I. Perturbation du droit statutaire de la fonction publique par le tropisme contractuel contemporain	91
A. Le contrat d'emploi de l'agent public: une espèce particulière de contrat public?	91
B. Le statut de la fonction publique dans l'orbite contractuel?	95
II. Perturbation de l'identification contractuelle par le droit statutaire de la fonction publique	97
A. Un garant pour la liberté contractuelle: une voie pour un lien de fonction publique légal et réglementaire ...	98
B. Un retour à un corset réglementaire encadrant la liberté contractuelle	100

III. Un effet des perturbations: l'apparition de linéaments d'un droit transnational de la fonction publique?	102
A. Acte administratif transnational et fonction publique	103
B. Transnationalité et territorialité d'une norme administrative de fonction publique	104

JÉRÔME CANDRIAN

La double pertinence du principe de la bonne foi dans l'exécution des contrats de travail conclus par la Confédération: impératif contractuel et impératif de l'Etat de droit	109
I. Introduction	109
II. Le cadre légal des rapports de travail de droit public	110
A. Droit public contractuel	110
1. Justification d'un régime spécial de droit public ..	110
2. D'un régime statutaire à un régime contractuel de droit public	111
3. Révision de la LPers du 14 décembre 2012	112
B. Rapprochement toujours plus étroit avec le droit privé	113
1. Application du Code des obligations en tant que droit supplétif	113
2. Application directe du Code des obligations	114
3. Garanties du droit public	115
III. La double garantie du principe de la bonne foi	116
A. Principe de la bonne foi	116
1. Principe général du droit	116
2. Principe contractuel général	117
a. Bonne foi dans le contrat de travail de droit privé	117
b. Bonne foi dans le contrat de travail de droit public	118
3. Principe procédural	119

B.	Exécution de bonne foi des contrats de travail de droit public	120
1.	Devoir impératif d'exemplarité de l'Etat employeur	120
a.	Devoir général de respect de la personne de l'employé	120
b.	Respect de la confiance inspirée par l'Etat employeur	121
2.	Devoir corrélatif de loyauté et d'exemplarité de l'employé de l'Etat	123
C.	Bonne foi dans le contexte de la résiliation des rapports de travail	125
1.	Encadrement de la résiliation ordinaire	125
a.	Mode de procéder de l'employeur	125
b.	Mode de réaction de l'employé	129
2.	Résiliation avec effet immédiat	130
IV.	Remarques conclusives	133
V.	Bibliographie	134

BENOÎT BOVAY/PAULINE MONOD

	Les conventions de droits à bâtir	139
I.	Introduction	139
II.	Le cadre légal	140
A.	La législation fédérale	140
B.	La législation cantonale	141
1.	La loi vaudoise	142
2.	Dans les autres cantons	142
III.	L'objectif: réduire et densifier les zones à bâtir	143
IV.	Les mesures favorisant et garantissant la disponibilité des zones à bâtir (art. 15a LAT; art. 50 ss LTC)	144
A.	Les principes	144
B.	Les mesures	145
1.	Remaniement parcellaire	146

2. Libération ou transfert de servitudes	147
3. La disponibilité de la zone à bâtir	148
a. Nouvelle zone à bâtir liée à un projet	148
b. Délai réglementaire pour construire	149
c. Contrat de droit administratif	149
d. Changement d'affectation	149
C. Le contrat	149
1. La notion	149
a. Les parties	150
b. La qualification	150
c. Les exigences légales	151
2. Le contenu minimal du contrat	152
3. La forme	152
4. L'inexécution du contrat	153
a. Les sanctions possibles	153
b. Le droit d'emption	153
5. Le contentieux	154
V. Les accords intercommunaux de transferts de droits à bâtir	155
A. L'origine	155
B. La notion	156
1. Les parties	157
2. La qualification	157
3. Les exigences légales	158
C. Le contenu	158
D. L'inexécution	159
E. Le contentieux	159
VI. Les transferts de coefficients et compensation de distances	160
A. L'origine	160
1. Les distances	160
2. Les coefficients	161
B. La notion	162
1. Les parties	162
2. La qualification	163

3. Les conditions	165
a. Relation entre les parcelles concernées	165
b. Le transfert en chaîne	166
c. L'accord de l'autorité compétente	167
d. La mention au registre foncier	167
C. Le contenu	168
D. Le contentieux	168
VII. Conclusion	169
Bibliographie	171

THIERRY LARGEY

La place du contrat dans le domaine de l'approvisionnement en électricité, en droit suisse ...

I. Introduction	175
II. Les caractéristiques du marché de l'électricité	178
A. La prise en compte du monopole naturel des gestionnaires de réseau	178
1. Le dégroupage des services électriques	178
2. L'existence d'un monopole de droit sur la distribution d'électricité?	179
B. La libéralisation partielle du marché de l'électricité ...	181
C. La régulation du marché par l'ElCom	184
III. L'approvisionnement électrique, un enchevêtrement d'activités et de relations juridiques	185
A. Le principe de la sécurité de l'approvisionnement	185
B. Le caractère systémique de l'approvisionnement en électricité	187
IV. Portée et limites de la contractualisation dans le domaine de l'approvisionnement en électricité	190
A. Les incidences de la nature des relations juridiques, quelques illustrations	190
B. La méthode d'analyse	192
1. Les critères de distinction	192

2. Relation de droit public ou de droit privé	193
3. Relation bilatérale ou unilatérale	193
4. La compétence décisionnelle	194
C. Le fonctionnement sûr et fiable du réseau électrique ..	197
1. Swissgrid	197
2. Les gestionnaires de réseau de distribution	202
a. L'attribution des zones de desserte	202
b. La garantie de l'approvisionnement	204
D. L'approvisionnement de base	206
1. La fourniture d'électricité	207
a. Une relation de droit public	207
b. Une relation unilatérale?	208
c. Les compétences décisionnelles des gestionnaires de réseau	210
2. Le raccordement au réseau de distribution	212
a. Une relation de droit public	212
b. Le réseau électrique en tant qu'équipement au sens de l'article 19 LAT	213
c. La nature unilatérale ou bilatérale du raccordement	214
3. L'utilisation du réseau de distribution	215
E. Les consommateurs éligibles ayant fait usage de leur droit d'accès	217
1. Le droit d'accès	217
2. Le raccordement au réseau	219
3. La fourniture d'électricité	219
V. Conclusion	219
Bibliographie	222